

# CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2017

## *Résumé du procès-verbal*

### **1. Décisions du maire dans le cadre de ses délégations**

Madame le Maire présente au Conseil les décisions suivantes :

- Attribution du marché pour l'entretien de la climatisation des bâtiments communaux (Mairie, Ecole, salle de Spectacles, Espace associatif, locaux de l'ADMR et du Foyer laïque, trois logements sociaux), soit 801 € TTC par an.
- Encaissement du chèque de remboursement concernant le remplacement d'un aspirateur (197,12 € TTC).

### **2. Montants de l'attribution de Compensation pour la période 2017-2020**

Suite aux travaux complémentaires en lien avec l'aménagement de la traversée du bourg (investissement de Voirie) et suite également à l'adhésion de la commune aux services communs Ressources humaines, Finances et Informatique de l'agglomération, il convient de modifier les montants de l'attribution de compensation que la commune doit verser à l'agglomération pour la période 2017-2020. Après avis de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), les nouveaux montants proposés sont les suivants :

- 96 381,30 € pour 2017
- 98 344,30 € pour 2018
- 39 344,30 € pour 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les montants proposés.

### **3. Décisions modificatives au Budget général 2017 (section fonctionnement)**

Des modifications d'ouvertures de crédits au Budget général 2017 sont nécessaires afin de prendre en compte différents éléments (transferts de charges 2017, reversement du fonds péréquation des ressources communales et intercommunales, versement de la subvention d'équilibre aux FRANCAS de Saint-Juéry, ...).

- Section de fonctionnement en dépenses : + 24 082 €
- Section de fonctionnement en recettes : + 24 082 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ces modifications.

### **4. Demandes de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour 2018**

Madame le Maire propose d'effectuer deux demandes de D.E.T.R. concernant les équipements communaux suivants :

- Mise aux normes de sécurité incendie du nouveau bâtiment cantine-ALAE, ainsi que plans d'évacuation pour la salle de Spectacles  
D.E.T.R. demandée : 470,97 € soit 30% du total (1 569,90 € HT)
- Mise aux normes de sécurité des terrains de sport communaux (remplacement des filets pare-ballons et des grillages)  
D.E.T.R. demandée : 3 967,84 € soit 30% du total (13 226,14 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ces deux demandes.

## **5. Convention avec l'association Les Francas de Saint-Juéry**

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle convention d'accueil périscolaire et extrascolaire entre la commune et l'association Les Francas de Saint-Juéry. En fonction du nombre d'enfants et des heures d'animation nécessaires, le coût prévisionnel serait de 52 805 € pour 2018. D'une durée de un an, cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **6. Droit de place Taxi 2018**

Le Conseil, après délibération, décide de maintenir à 85 € le tarif du droit de place taxi pour l'année 2018.

## **7. Tarifs municipaux 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les tarifs municipaux 2018, identiques à ceux de 2017. Ces tarifs sont consultables en mairie.

## **8. Subvention 2017 à l'association Les Francas de Saint-Juéry**

Dans le cadre de la convention d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (A.L.A.É) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) entre la commune et l'association Les Francas de Saint-Juéry, la commune doit verser à cette association une subvention d'équilibre d'un montant de 43 661,37 € pour l'année 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de cette subvention d'équilibre.

## **9. Subventions aux associations**

La commission Finances et Ressources Humaines a examiné les demandes de subventions déposées par les associations en octobre 2017. Elle propose de favoriser les associations dont les actions se font auprès des enfants, celles qui proposent des actions gratuites aux habitants de la commune et celles qui répondent aux différentes sollicitations de la Mairie (invitation à l'Assemblée générale, articles pour les bulletins municipaux, ...). Le montant total de ces subventions s'élève à 6 300 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les montants respectifs attribués à chaque association pour 2018.

## **10. Subvention de fonctionnement à la crèche Pirouette-Galipette de Cambon**

Le Conseil, après délibération, approuve l'attribution de la subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'Association Crèche Pirouette-Galipette en complément des 7 500 € déjà versés pour l'année 2017. Cette association réserve un certain nombre d'heures à l'accueil d'enfants cunacois, suite à la convention entre la commune et cette association.

## **11. Subventions exceptionnelles à l'Association des Parents d'Elèves et à l'Association Loisirs Créatifs Cunacois**

Après délibération, le Conseil approuve le versement de deux subventions exceptionnelles :

- Association des Parents d'Elèves : 296 € (versement des droits de place perçus à l'occasion de la bourse aux jouets du 19 novembre 2017)
- Loisirs Créatifs Cunacois : 244 € (versement des droits de place perçus pour le marché de Noël du 3 décembre 2017)

## 12. Avis de l'adhésion d'une nouvelle commune au SIAH du Dadou

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de donner une suite favorable à la demande d'adhésion de la commune de Rayssac au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou (S.I.A.H. du Dadou).

## 13. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAH du Dadou

Monsieur Alain Grimal communique au Conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou (S.I.A.H. du Dadou). Cunac compte 624 abonnés. Il est prévu que le prix de l'eau passe de 2,48 € à 2,50 € le m<sup>3</sup>. Ce rapport est consultable à la mairie.

## 14. Questions diverses

- Ecole : une consultation sur les rythmes et les horaires scolaires a été réalisée auprès des parents des enfants scolarisés à l'école de Cunac. Les décisions seront prises lors du conseil d'école extraordinaire du 30 janvier.
- **Vie associative, culture et sport :**
  - Plusieurs assemblées générales d'associations ont eu lieu : Association De Gestion Du Surgélateur, Association des Parents d'Elèves (A.P.E.), L'île oz enfants, Association Des Contrôleurs De Manifestations Sportives (A.C.M.S.), US Cunac Foot.
  - Une nouvelle association « Bien vivre à Puech Mourié » a été créée par M. Thierry Lafeuillade.
- **Communication :** l'*Echo* de Cunac n° 15 comporte une carte de la commune
- **Construction du nouveau bâtiment périscolaire cantine- A.L.A.É. :** la dalle a été coulée. La construction des murs va suivre, mais le chantier a deux semaines de retard dues aux intempéries.
- **Évènements à venir :**
  - Vœux de la Mairie au personnel communal le vendredi 22 décembre à 18h30.
  - Vœux de la Mairie aux habitants de la commune le vendredi 12/01 à 18h30.
- **Commission scolaire :**
  - nombreux projets à l'école : rencontres à Cap'Découverte en juin, actions autour de la lecture (visite de la Médiathèque, participation au prix Les Incorruptibles), plusieurs sorties prévues en 2018 (musées, fête de la science)
  - Conseil Municipal Jeunes (C.M.J.) : projet de correspondance avec des enfants du Cameroun ; journée « Nettoyons la nature »
  - anglais et musique une fois par semaine
  - goûter de Noël le vendredi 22 décembre (participation de l'Association des Parents d'Elèves qui a offert un livre et des friandises à chaque enfant)
  - loto de l'Ecole le vendredi 26/01
- **Dispositif « Ce soir on bouge ! »** de la Scène Nationale d'Albi, en partenariat avec la mairie et le Foyer laïque : première sortie collective en bus au départ de Cunac pour assister au spectacle *Bosch dreams* au Grand Théâtre, en donnant priorité aux jeunes. Les cinquante places ont toutes été réservées pour le samedi 20 janvier prochain.